

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, mardi 8 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, dûment convoqué le 04/11/2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BENETTI Jean-Luc, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

*Nombre de membres votants : 11 pour la 1^{ère} délibération puis 14
(arrivées de Mme COUDRAY et M.VERLUCCO à 20 h 10)*

| Élus | Présents | absents | Absents excusés | Procurations à |
|-------------------------|----------|---------|--------------------|-------------------|
| Jean-Luc BENETTI | X | | | |
| Arlette BRET | X | | | |
| Anne COUDRAY | X | | | |
| Florent HENRIQUET | X | | | |
| Roland EXCOFFIER | | | X | Jean-Luc BENETTI |
| Nadine COMBET | X | | | |
| Marie-Pierre TONDA-ROCH | X | | | |
| Andrea FARICELLI | X | | | |
| Gaëtan COTTET | | | X | Vincent FOURNIER |
| Vincent FOURNIER | X | | | |
| Jennifer REVY NUTTENS | X | | | |
| Jean-François PORRAZ | | | X | |
| Delphine PLASSIARD | | | X | François VERLUCCO |
| François VERLUCCO | X | | | |
| Natacha GIGLIANO | | | X | Florent HENRIQUET |

Mme COMBET Nadine a été nommée secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs location salle à l'association Yoga
- Décisions modificatives n°2
- Convention pour un groupement de commandes pour la mise en séparatif « Chemin de Pierre Outend »
- Convention relative au service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie – Signature de la convention
- Convention d'usage avec le Conservatoire des espaces naturels de Savoie
- Vote du prix de l'affouage
- Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire
- Affaires diverses

Monsieur le Maire retire à l'ordre du jour, la délibération concernant le « vote du prix de l'affouage » car les informations attendues à ce sujet non pas été reçues.

2022/039 TARIF LOCATION SALLE A L'ASSOCIATION YOGA

Monsieur le Maire rappelle que l'association de yoga de Bourgneuf pratique cette activité dans la salle des associations deux soirs par semaine.

Les années antérieures, cette association utilisait la salle polyvalente, une fois par semaine, pour un tarif de 700 €.

Monsieur le Maire propose aux membres présents, de passer le prix de la location à 400 €, compte-tenu de la capacité de la salle et du tarif établi à une autre association extérieure.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le tarif de location de la salle des associations pour le « yoga de Bourgneuf » sera de 400 € à compter de l'année 2022.

2022/040 DECISION MODIFICATIVE N°2

(Arrivées de Mme Coudray et M. Verlucco)

Suite au paiement d'avances à l'entreprise Larcheveque concernant la réfection de la toiture de l'ancienne poste et afin de régulariser le compte « avances », il convient de passer une écriture comptable.

Après délibération, le conseil municipal décide des virements de crédits ci-après :

| | |
|--|-----------|
| D 21318/041 : autres bâtiments publics | + 9 217 € |
| R 238/041 : avance | + 9 217 € |

2022/041 CONVENTION POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN SÉPARATIF « CHEMIN DE PIERRE OUTEND »

Le réseau d'eaux usées desservant le « chemin de Pierre Outend » étant en unitaire, il y a lieu de le mettre en séparatif.

Pour se faire, un groupement de commandes a été décidé en partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le syndicat des eaux et la commune.

- la Communauté de Communes Cœur de Savoie réalisera la mise en séparatif de l'assainissement
- le Syndicat des Eaux rénovera le réseau de distribution d'eau potable ainsi que les branchements
- la commune reprendra le réseau d'eaux pluviales et en profitera pour refaire intégralement la voirie avec une prolongation de la voie de 100 mètres environ sur la partie haute, pour desservir les dernières habitations

Monsieur Fournier et Monsieur Henriquet demandent les délais de réalisation. Monsieur le Maire précise que les consultations seront lancées début 2023 et les travaux se feront sur environ 4 mois. La route sera fermée à la circulation mais les habitants du secteur pourront passer par le chemin de Pierre Outend qui sera remis en forme pour les travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des travaux
- désigne Monsieur le Maire comme membre de la CAO du groupement de commande.

2022/042 CONVENTION RELATIVE AU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE – signature de la convention

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2017, entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur de Savoie concernant les instructions de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Du fait de la mise en place de la saisine par voie électronique (SVE), aux nouvelles procédures de travail liées à la dématérialisation et au nouveau logiciel Next'Ads, une nouvelle convention est proposée. Les tarifs restent identiques seules les méthodes de fonctionnement ont changé.

Monsieur le Maire propose aux membres présents, de valider cette nouvelle convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la nouvelle convention entre la commune et la Communauté de Communes Cœur de Savoie
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire fait savoir que le service instructeur va recruter une 4^{ème} personne pour renforcer leur équipe car il y a de plus en plus de demandes d'urbanisme.

2022/043 CONVENTION D'USAGE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE SAVOIE

Dans le cadre d'un programme porté par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le conservatoire d'espaces naturels de Savoie porte une action avec la ligue de protection des oiseaux pour tenter de pérenniser deux espèces d'amphibiens dont la population est menacée en Savoie : il s'agit de la Rainette verte et du Sonneur à ventre jaune.

Concrètement, il s'agit avec l'accord des propriétaires, d'intervenir pour creuser des mares peu profondes permettant aux espèces de se réfugier et de se reproduire. Les travaux prévus seront intégralement financés par le CEN Savoie.

La convention vise à organiser et cadrer le partenariat entre la commune et le CEN Savoie pour la réalisation de quelques mares sur les propriétés communales.

Sur la commune, plusieurs parcelles seraient susceptibles de convenir.

- le long de l'autoroute « les envers »
- secteur Martenan
- secteur « les îles du puy »

Monsieur le Maire signale que sur le secteur de Martenan, la zone n'est pas assez humide et semble peu propice.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition du CEN Savoie des parcelles de terrains
- charge Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et le CEN Savoie

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le 10 octobre 2022

| | |
|--------------|--|
| DEC 003/2022 | Signature d'un bail à ferme avec l'EARL Les écuries de Coise représentée par Madame TIOLLIER Nathalie pour une durée de 9 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2022 |
| DEC 004/2022 | Signature d'un bail à ferme avec la GAEC La chèvrerie de Charava représentée par Monsieur CAILLOD Jérôme pour une durée de 9 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2022 |

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire fait savoir que le ramassage des encombrants s'est bien passée et que les personnes sont très satisfaites de ce service ; le broyage était également très attendu.

Monsieur Verlucco tient à s'excuser pour son retard. Il demande que l'ordre du jour des réunions soit complété par les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.

La secrétaire de séance
Nadine COMBET.



Le Maire,
Jean-Luc BENETTI.

